

PIÈCE JOINTE 4.1 : CADRE ET PROCESSUS D'ÉVALUATION

1. Cadre d'évaluation

1.1. Aperçu

- 1.1.1. Le présent document a pour but d'expliquer comment la proposition technique et la proposition financière des soumissionnaires seront évaluées. La manière dont chaque élément sera évalué est également décrite en détail ci-dessous.
- 1.1.2. Le besoin lié à une solution d'Outil de gestion des services de TI (GSTI) [y compris les logiciels et les services] figure tout au long du présent cadre d'évaluation des propositions et il est défini dans l'énoncé des travaux.
- 1.1.3. Les propositions seront évaluées en fonction de toutes les exigences figurant dans la demande de propositions, y compris les critères d'évaluation technique et financière. Toutes les propositions des soumissionnaires seront évaluées conformément aux procédures d'évaluation et à la méthode de sélection décrites dans la présente partie. Le processus d'évaluation comporte plusieurs phases, qui sont décrites ci-après. Même si l'évaluation et la sélection doivent se dérouler par étapes, le fait que Services partagés Canada (SPC) passe à une étape ne signifie pas qu'il a conclu que le soumissionnaire a réussi toutes les étapes précédentes. SPC peut mener certaines étapes de l'évaluation simultanément.
- 1.1.4. Une équipe d'évaluation composée de représentants de SPC procédera à l'évaluation des propositions. SPC peut faire appel à des experts-conseils ou à toutes personnes-ressources du gouvernement pour évaluer les propositions. Tous les membres de l'équipe d'évaluation ne participeront pas nécessairement à tous les aspects de l'évaluation.
- 1.1.5. L'équipe d'évaluation aura recours à une approche fondée sur le consensus pour mener à bien le processus d'évaluation et de sélection, qui compte les phases suivantes :
- Phase 1 : Évaluation des critères obligatoires
 - Phase 2 : Évaluation des critères cotés, calcul de la note de la proposition technique écrite et vérification des notes de passage
 - Phase 3 : Évaluation de la proposition financière et calcul des notes préliminaires de la proposition
 - Phase 4 : Démonstration de la convivialité du logiciel, calcul de la note et vérification des notes de passage
 - Phase 5 : Calcul des notes globales de la proposition et classement des soumissionnaires
- 1.1.6. Les critères d'évaluation de la présente demande de propositions mettent beaucoup l'accent sur la capacité du soumissionnaire de satisfaire aux exigences techniques. On établira une note globale, sur un total de 100 points, comme cela est précisé dans le tableau ci-dessous.

Phase et critères d'évaluation	Note maximale
Note de la proposition technique écrite	55
Note de la proposition financière Score	30

Phase et critères d'évaluation	Note maximale
Note préliminaire de la proposition	85
Note de la démonstration de la convivialité du logiciel	15
Note de la proposition globale	100

1.2. Processus d'évaluation

1.2.1. Phase 1 : Évaluation des critères obligatoires

La première phase du processus d'évaluation consiste à évaluer la proposition technique du soumissionnaire conformément aux critères d'évaluation obligatoires, comme il est décrit dans le présent document. On attribuera aux réponses évaluées une cote « réussite » ou « échec ». Les propositions du soumissionnaire devront satisfaire à chaque exigence obligatoire (technique et financière) de la DP sans exception. On n'accordera aucun point pour la conformité aux exigences obligatoires.

Seules les propositions recevables passeront à la phase suivante du processus d'évaluation.

1.2.2. Phase 2 : Évaluation des critères cotés, calcul de la note de la proposition technique écrite et vérification des notes de passage

La réponse écrite du soumissionnaire présentant une proposition conforme aux critères cotés de la DP sera évaluée à la suite de l'évaluation des exigences obligatoires. Les propositions des soumissionnaires seront évaluées et notées en fonction du bien-fondé de la réponse écrite du soumissionnaire, conformément aux critères d'évaluation énoncés.

Une note sera attribuée à la proposition technique écrite sur un total de 55 points (faisant l'objet d'une validation) à chaque proposition, conformément aux facteurs de pondération précisés à la section 2.2.4. La note de chaque soumissionnaire fera l'objet d'une vérification en fonction de la note minimale de passage applicable précisée à la section 2.2.4. Seules les propositions qui satisfont à toutes les notes de passage seront déclarées conformes et passeront à la phase suivante du processus d'évaluation.

1.2.3. Phase 3 : Évaluation de la proposition financière et calcul des notes préliminaires de la proposition

Les propositions conformes présentées par les soumissionnaires feront l'objet d'une évaluation de la proposition financière, comme il est décrit à la section 4.3. Une note globale de la proposition financière sur un total de 30 points sera calculée comme suit pour chaque soumissionnaire ayant présenté une proposition conforme :

On calculera la note préliminaire de la proposition (sur un total de 85 points) de chaque soumissionnaire ayant présenté une proposition conforme en combinant la note de la proposition technique écrite du soumissionnaire (sur un total de 55 points) et la note de la proposition financière du soumissionnaire (sur un total de 30 points). Les soumissionnaires seront classés, en ordre décroissant, en fonction des notes préliminaires de la proposition.

1.2.4. Phase 4 : Démonstration de la convivialité du logiciel, calcul de la note et vérification des notes de passage

Les quatre soumissionnaires ayant obtenu les notes les plus élevées, jusqu'à concurrence de 15 points (sur un total de 85) par rapport au soumissionnaire ayant obtenu la note la plus élevée, seront invités à participer à la séance individuelle de démonstration de la convivialité du logiciel. (Note : cette méthode vise à réduire les coûts et le temps requis par un soumissionnaire pour préparer et présenter la démonstration de la convivialité du logiciel, lorsqu'un soumissionnaire n'a aucune chance de dépasser la note préliminaire la plus élevée de la proposition.)

Exemple :

Nom du soumissionnaire	Note de la proposition technique écrite (sur 55 points)	Note de la proposition financière (sur 30 points)	Note préliminaire de la proposition (sur 85 points)	Classement du soumissionnaire	Note minimale requise pour participer aux démos	Invité aux démos de la convivialité du logiciel
Soumissionnaire A	47,85	14,75	62,60	3	76,10 – 15 = 61,10 points	Oui
Soumissionnaire B	49,50	26,60	76,10	1		Oui
Soumissionnaire C	33,80	28,50	62,30	4		Oui
Soumissionnaire D	44,90	14,75	59,65	5		Non
Soumissionnaire E	30,75	Non conforme (n'a pas obtenu les notes de passage)		s. o.		Non
Soumissionnaire F	41,25	22,35	63,60	2		Oui

La séance de démonstration vise à évaluer et à noter la convivialité du logiciel de l'outil de GSTI proposé, sur le plan de la facilité de configuration et d'emploi.

Les soumissionnaires qualifiés seront avisés par écrit au moins cinq (5) jours ouvrables avant la date de la démonstration de la convivialité du logiciel. La démonstration de la convivialité du logiciel sera menée dans un lieu choisi par le soumissionnaire, aux frais de ce dernier, dans la Région de la capitale nationale, et la durée de la présentation de chaque soumissionnaire ne doit pas dépasser quatre (4) heures. La trousse d'information au sujet de la démonstration de la convivialité du logiciel sera envoyée par courriel et présentera en détail les exigences et les lignes directrices de la séance. On pourrait demander aux soumissionnaires de faire une démonstration des activités de configuration du logiciel de l'outil de GSTI, de l'utilisation d'un ensemble de données fourni par SPC au moyen du logiciel proposé, de la convivialité et d'autres exigences. Le gestionnaire de projet, l'architecte de solution ou d'application et le spécialiste de l'intégration proposés par l'entrepreneur devraient participer à la séance de démonstration.

Les exigences liées à la démonstration de la convivialité du logiciel seront évaluées et notées conformément aux critères d'évaluation prédéfinis avant la clôture de la DP. L'équipe d'évaluation de SPC aura l'occasion de demander des précisions sur tout volet de la démonstration de la convivialité du logiciel. Les soumissionnaires n'auront pas le droit de poser des questions à l'équipe d'évaluation sauf pour éclaircir l'intention ou la signification des questions posées par cette dernière durant la séance.

Une note de la démonstration de la convivialité du logiciel sur un total de 15 points sera calculée pour chaque soumissionnaire. Les soumissionnaires doivent obtenir une note de passage minimale de 50 % pour la démonstration de la convivialité du logiciel. Seuls les soumissionnaires

qui obtiendront la note de passage minimale seront jugés conformes et passeront à la phase suivante du processus d'évaluation.

1.2.5.Phase 5 : Calcul des notes globales de la proposition et classement des soumissionnaires

À la suite de l'achèvement des démonstrations de la convivialité du logiciel, on calculera les notes globales de la proposition, sur un total de 100 points, pour chaque soumissionnaire conforme restant en additionnant la note primaire de la proposition (sur un total de 85 points) et la note de la démonstration de la convivialité du logiciel (sur un total de 15 points).

Les soumissionnaires seront classés en fonction de la note globale de leur proposition, le soumissionnaire ayant obtenu la note la plus élevée étant reconnu comme le premier soumissionnaire, et ainsi de suite. Dans l'éventualité où deux soumissionnaires obtiennent la même note globale la plus élevée, c'est le soumissionnaire ayant obtenu la note la plus élevée en ce qui a trait à la démonstration de la convivialité du logiciel qui sera reconnu comme le premier soumissionnaire.

On recommandera que le marché soit octroyé au premier soumissionnaire, à la suite de la validation décrite dans la DP.

2. Évaluation des propositions techniques

2.1. Critère obligatoire

2.1.1. Une réponse à chacune des exigences obligatoires suivantes doit figurer dans la proposition du soumissionnaire. Pour être jugée recevable, une soumission doit :

- a) satisfaire à toutes les exigences de la demande de soumissions;
- b) respecter tous les critères obligatoires;
- c) obtenir la note de passage minimale liée aux exigences cotées figurant dans le tableau ci-après.

2.1.2. Les soumissions qui ne satisfont pas aux exigences a, b et c seront déclarées non recevables.

Critères d'évaluation technique obligatoires
O-1 Équipe principale
O-2 Expérience de l'entreprise, configuration et mise en œuvre du logiciel de l'outil de GSTI
O-3 Références de l'entreprise, logiciel de l'outil de GSTI
O-4 Spécifications liées à la capacité de l'infrastructure
O-5 Plan de travail détaillé pour l'intégration de l'entrepreneur
O-6 Plan de travail détaillé pour l'élaboration du plan de transition
O-7 Structure de gouvernance de l'entrepreneur
O-8 Équipe de gestion de projet de l'entrepreneur
O-9 Ressources de base proposées
O-10 Logiciel de l'outil de GSTI proposé

2.2. Critère coté

2.2.1. Chaque critère technique coté devrait être traité séparément. La soumission technique doit traiter clairement et de manière suffisamment approfondie des points faisant l'objet des critères d'évaluation en fonction desquels la soumission sera évaluée. Il ne suffit pas de simplement reprendre les énoncés contenus dans la demande de soumissions.

2.2.2. Des points seront attribués en fonction de la structure d'attribution des points pour chacune des exigences cotées suivantes; aucun point partiel ne sera attribué.

2.2.3. La note cotée de l'évaluation technique sera calculée comme suit :

- a) Les notes pour les critères techniques cotés seront pondérées selon le tableau ci-dessous.
- b) Les notes pondérées seront additionnées pour donner la note totale.
- c) La note totale sera pondérée pour calculer la note de la proposition technique écrite.
- d) Les notes minimales pondérées ont été arrondies. La note réelle du soumissionnaire sera calculée et arrondie au centième près.

2.2.4. Les soumissions n'ayant pas obtenu la note de passage requise seront déclarées non conformes.

Critères d'évaluation technique cotés par points	Nombre maximal de points	Note minimale de passage	Note pondérée
C-1 Références de l'entreprise liées aux contrats, configuration et mise en œuvre du logiciel de l'outil de GSTI	200		
C-2 Références de l'entreprise liées aux projets, logiciel de l'outil de GSTI	150		
C-3 Partenaires de mise en œuvre du logiciel d'outils de GSTI	50		
C-4 Programme de service à la clientèle	100		
Total partiel (C-1 à C-4)	500	250 (50 %)	[Note du soumissionnaire (sur 500) /500] x 20 points
C-5 CDS proposé	100		
C-6 Plan de travail détaillé pour l'intégration de l'entrepreneur	100		
C-7 Plan de travail détaillé pour l'élaboration du plan de transition	100		
C-8 Ressources proposées :			
C-8.1 GP de l'entrepreneur	100		
C-8.2 Architecte de solution/application	100		
C-8.3 Spécialiste d'intégration	100		
Total partiel (C-5 à C-8.3)	600	360 (60 %)	[Note du soumissionnaire (sur 600) /600] x 20 points
C-9 Facilité de configuration de l'outil de GSTI proposé	600	360 (60 %)	[Note du soumissionnaire (sur 600) /600] x 15 points
Note de la proposition technique écrite (somme des notes pondérées)	Maximum de 55 points		